



Octobre 2009

1. Champ d'application et validité

Les présentes Conditions générales, ci-après les «CG», régissent les droits et les obligations prévalant dans les relations de Economat Romand (www.maartech.ch), 1222 Vézenaz (ci-après «ECONOMAT ROMAND») avec ses clients. Sauf disposition contraire convenue par écrit, elles s'appliquent à toutes les relations commerciales entre ECONOMAT ROMAND et le client.

Les conditions générales du client ne s'appliquent que si et dans la mesure où elles ont été expressément acceptées par écrit par ECONOMAT ROMAND.

Si l'une quelconque des dispositions des CG est ou devient inapplicable ou nulle, l'applicabilité et la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition concernée doit être interprétée de manière à respecter le mieux possible la finalité réglementaire qu'elle visait.

ECONOMAT ROMAND se réserve de modifier ou compléter les CG à tout moment. Les CG de Economat Romand en vigueur sont portées, de façon appropriée, à la connaissance du client et peuvent être consultées sur Internet à l'adresse www.economat-romand.ch

2. Conditions préalables à une relation commerciale

ECONOMAT ROMAND fournit uniquement les revendeurs. La condition préalable à l'ouverture d'un compte client chez ECONOMAT ROMAND est une inscription au registre du commerce déclarant pour objet principal de l'activité de l'entreprise la vente de produits informatiques, d'ordinateurs, de machines de bureau, de matériel de bureau et similaires. Sur demande, le client doit remettre à ECONOMAT ROMAND une copie de son extrait du registre du commerce.

3. Commande et livraison

En passant commande, le client reconnaît la validité des CG d'Economat Romand.

Les commandes sont dans tous les cas fermes et ne peuvent être annulées sans l'accord écrit exprès d'Economat Romand. Le contrat prend effet à partir de son acceptation par ECONOMAT ROMAND, au plus tard lors de la livraison au client. La conclusion du contrat et la livraison ont lieu en toute circonstance sous réserve d'un examen de solvabilité positif du client et de la disponibilité ou de la livraison des produits commandés.

À moins d'une autre garantie expresse écrite, les délais de livraison indiqués par ECONOMAT ROMAND ont uniquement une valeur indicative. L'indication d'un délai de livraison est fournie sans garantie. Si ECONOMAT ROMAND dépasse une date de livraison expressément confirmée par écrit, le client peut, après un délai supplémentaire d'au moins trois semaines, qu'il fixe par écrit, mettre ECONOMAT ROMAND en demeure et, après l'écoulement infructueux d'un nouveau sursis approprié, annuler sa commande. ECONOMAT ROMAND est responsable uniquement du dommage direct et immédiat envers le client, s'il peut être démontré que le retard ou l'impossibilité de livraison est dû à une violation du contrat constituant une négligence grave de la part d'Economat Romand.

En cas de problèmes de livraison dus à des circonstances sur lesquelles ECONOMAT ROMAND n'a aucune influence (grève, lock-out, manque de matériel, blocage de la production chez le fabricant ou problèmes de transport), ECONOMAT ROMAND est habilitée à annuler la commande.

Toute modification ou annulation de commande souhaitée par le client suppose l'accord écrit d'Economat Romand. ECONOMAT ROMAND peut facturer au client les frais déjà générés.



Sauf convention expresse contraire, ECONOMAT ROMAND est en droit de procéder à des livraisons partielles.

ECONOMAT ROMAND facture pour tous les envois une participation aux frais d'emballage et d'expédition. Les règles en vigueur figurent sur la fiche «Horaires de réception et conditions d'expédition». Cette fiche fait partie intégrante des CG et est disponible sur le site internet www.economat-romand.ch.

Vérification et transfert des risques

Immédiatement après la livraison ou le retrait, le client doit vérifier si les produits livrés par ECONOMAT ROMAND sont complets et conformes à la commande. Tout dommage, défaut et autre réclamation doit être signalé par écrit à ECONOMAT ROMAND dans un délai de 5 jours ouvrables après constatation.

Si aucune réclamation n'est adressée à ECONOMAT ROMAND dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la réception des produits, la livraison sera réputée conforme au contrat, excepté si la non-conformité ne pouvait être décelée malgré un examen scrupuleux.

De plus, les dommages dus au transport ou les produits manquants lors de la livraison doivent être mentionnés sur le bon de livraison du transporteur.

Le transfert de risque est effectif dès la remise des produits au client.

Si les produits ne sont pas retirés par le client à la date prévue, ils sont gardés pendant 5 jours aux frais et aux risques du client, puis ils lui sont expédiés.

5. Prix

Les prix d'achat s'entendent nets, hors TVA. Sur certains groupes de produits, des remises quantitatives sont accordées en fonction du chiffre d'affaires réalisé, sur certains articles des tarifs dégressifs, peuvent être appliqués en fonction des volumes.

Les prix de vente publiés sur le site internet www.economat-romand.ch sont les prix de vente minimaux conseillés et incluent la TVA.

Les coûts annexes, tel que l'emballage, l'expédition ou similaires, ne sont pas pris en compte dans les prix; comme la TVA, ils sont à la charge du client. La redevance SUISA et la taxe anticipée de recyclage sont comprises dans le prix et leur montant est indiqué séparément. Les règles en vigueur figurent sur la fiche «Horaires de réception et conditions d'expédition». Cette fiche fait partie intégrante des CG et est disponible sur le site internet www.economat-romand.ch.

En règle générale, ECONOMAT ROMAND procède aux ajustements de prix au 1^{er} ou au 15 du mois et en avise ses clients par l'internet, mais se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment et sans notification préalable.

6. Limite de crédit / Obligation d'information

ECONOMAT ROMAND fixe la limite de crédit en se basant sur le chiffre d'affaires annuel réalisé ou prévu par le client. Elle peut à tout moment exiger du client des garanties jusqu'à concurrence de cette limite.



En cas de retard dans les paiements ou de doutes quant à la solvabilité du client, ECONOMAT ROMAND se réserve le droit de réduire la limite de crédit ou d'exiger du client le paiement d'avance ou immédiatement à la livraison.

Le client s'engage à informer immédiatement ECONOMAT ROMAND de tout changement majeur au sein de son entreprise (par exemple concernant son actionnariat, son statut juridique, son conseil d'administration, sa direction ou son adresse) ainsi que des éventuels problèmes menaçant l'existence de l'entreprise.

7. Conditions de paiement

Sauf disposition écrite contraire, toutes les factures de Economat Romand sont payables nettes sous 14 jours. Après l'expiration de ce délai, le client est réputé en retard de paiement sans nécessité de rappel. ECONOMAT ROMAND peut faire valoir des intérêts moratoires de 6%.

En cas de retard de paiement du client, la totalité des factures non réglées est exigible. Si le client ne s'acquitte pas de ses dettes, même après un sursis fixé par ECONOMAT ROMAND, ECONOMAT ROMAND est habilitée à suspendre, sans préavis, entièrement ou partiellement toutes les autres livraisons au client jusqu'à ce que ses créances soient assainies ou garanties. Toutes les conséquences d'une telle suspension des livraisons sont exclusivement à la charge du client. ECONOMAT ROMAND est habilitée à exiger le remboursement de tous les frais de rappel, de recouvrement, d'avocat et de justice, ainsi que des dommages consécutifs.

Le client est tenu d'informer ECONOMAT ROMAND lorsqu'un retard de paiement est prévisible.

À la demande d'Economat Romand, le client lui cède, en guise de paiement, ses créances envers les clients finaux résultant de la revente des produits livrés par ECONOMAT ROMAND.

8. Compensation / Droit de rétention

Le client n'est pas habilité à compenser ses éventuelles contre créances par les créances d'Economat Romand.

Tout droit de rétention du client sur des biens appartenant à ECONOMAT ROMAND est totalement exclu.

Le client est tenu au paiement de la facture indépendamment du fait qu'il puisse livrer, facturer ou encaisser le prix des produits auprès de son client final dans le cadre de la revente.

9. Réserve de propriété

Les produits livrés par ECONOMAT ROMAND restent la propriété de celle-ci jusqu'à ce que le prix d'achat ait été intégralement versé en conformité avec le contrat. À la demande d'Economat Romand, le client s'engage à donner immédiatement à celle-ci son accord écrit pour tous les points importants nécessaires à l'inscription d'une réserve de propriété.

10. Retour de produits

Le renvoi de produits par le client requiert le consentement préalable de Economat Romand et il a lieu aux frais et aux risques du client. Le retour doit être effectué au plus tard sous 90 jours à compter de la date de facturation ; les produits doivent être retournés dans leur emballage d'origine, accompagnés d'un descriptif détaillé du défaut ou du vice ainsi que du justificatif d'achat.



ECONOMAT ROMAND se réserve le droit de retourner au client, à ses frais et risques, les produits dont l'emballage original est manquant ou inutilisable ainsi que les produits qui ne sont plus dans un état irréprochable. Est considéré comme inutilisable un emballage défectueux, sur lequel auront été apposées des étiquettes, portées des inscriptions ou devenu pour toute autre raison invendable. Sont considérés comme n'étant plus dans un état irréprochable les produits ayant été mis en service, les produits ayant atteint leur date de péremption ou qui l'atteindront dans un délai de 180 jours ou qui, pour toute autre raison sont invendables. Si, à sa propre discrétion, ECONOMAT ROMAND accepte le retour de tels produits, elle procède à une réduction équitable du prix de reprise.

En cas de retour de marchandises non-imputable à une faute d'Economat Romand, le client est crédité de la valeur marchande du produit, plafonnée toutefois au montant originellement payé par le client.

Les produits qu'Economat Romand a déclarés comme ne faisant pas partie de son stock et qui sont par conséquent spécialement commandés à la demande du client, ne peuvent en aucun cas être retournés à ECONOMAT ROMAND. Avant exécution de la commande, le client doit signer, dans ces cas-là, une déclaration d'acceptation du produit.

Le retour d'un produit se déroule, dans tous les cas de figure, selon les procédures définies par ECONOMAT ROMAND et par le fabricant. Les dispositions concernant ce point figurent de manière détaillée sur la fiche « Traitement des retours ». Celle-ci fait partie intégrante des présentes CG et peut être consultée sur le site internet www.economat-romand.ch.

11. Garantie

La garantie accordée par ECONOMAT ROMAND sur les produits qu'elle livre est en tous points fondée sur les clauses de garantie du fabricant ou du fournisseur correspondant. Le client renonce à toute autre prétention en garantie à l'égard de Economat Romand sauf si ECONOMAT ROMAND cède au client ses propres prétentions en garantie envers le fabricant.

En raison des clauses de garantie des fabricants ou fournisseurs, la garantie se limite en général à la réparation ou au remplacement des produits défectueux.

Les défauts qui ne sont imputables ni au fabricant, ni à ECONOMAT ROMAND, ne sont pas couverts par la garantie ; il s'agit en l'occurrence des défauts dus à un stockage inadapté, au non-respect des instructions d'utilisation, à l'usure normale, à un usage inapproprié du produit, à un cas de force majeure et origines similaires.

Le client doit faire valoir ses droits en garantie par écrit auprès de ECONOMAT ROMAND, sans délai après constatation du défaut et en joignant le produit incriminé, un descriptif détaillé des défauts ou vices et le justificatif d'achat correspondants. Certains fabricants et fournisseurs demandent que les demandes en garantie leur soient adressées directement. La procédure applicable aux cas de garantie est, dans tous les cas de figure, celle définie par ECONOMAT ROMAND et par le fabricant. Les dispositions concernant ce point figurent de manière détaillée sur la fiche « Traitement des retours ». Celle-ci fait partie intégrante des présentes CG et peut être consultée sur le site internet www.economat-romand.ch.

12. Responsabilité

ECONOMAT ROMAND répond uniquement des dommages directs dont le client prouve qu'ils ont été causés par une faute grave d'Economat Romand ou d'un tiers mandaté par ECONOMAT ROMAND. La responsabilité se limite au prix du produit livré ou de la prestation fournie.



Toute responsabilité plus étendue d'Economat Romand, de ses auxiliaires ou de tiers mandatés par celle-ci, pour des dommages de quelque type que ce soit, est exclue. En particulier, le client ne peut faire valoir aucun droit à réparation pour des dommages indirects, tels que perte de commandes, manque à gagner, détérioration de son image de marque et autres dommages consécutifs similaires.

ECONOMAT ROMAND s'engage à céder au client les éventuels droits en responsabilité reconnus par le fabricant, le constructeur ou le fournisseur.

13. Confidentialité

Le client s'engage à traiter confidentiellement les tarifs de Economat Romand ainsi que les autres données et informations confidentielles issus de la relation contractuelle, notamment concernant les remises, marges de revendeur, bonus, etc., et à ne pas en permettre l'accès à des tiers.

14. Brevets et autres droits de la propriété intellectuelle

Si un tiers devait invoquer ou faire valoir, à l'encontre du client, des prétentions en raison de la violation d'un droit de brevet, d'un droit d'auteur ou d'un autre droit de propriété intellectuelle par des produits livrés par ECONOMAT ROMAND, le client doit informer immédiatement ECONOMAT ROMAND par écrit des faits. ECONOMAT ROMAND transmettra sans délai ces informations au fournisseur ou au fabricant en l'invitant à régulariser la situation.

À l'encontre d'Economat Romand, le client renonce à toute prétention en garantie ou en responsabilité, issue de ce type de problème.

15. Réexportation

La réexportation de certains produits distribués par ECONOMAT ROMAND est soumise aux dispositions internationales en matière de contrôle des exportations, notamment suisses, européennes et états-uniennes. Le client s'engage à s'informer lui-même des réglementations et dispositions applicables et à se procurer lui-même les autorisations éventuellement nécessaires avant d'exporter les produits.

En cas de vente ou autre transmission des produits, cette obligation doit être transférée à l'acquéreur avec obligation de transfert ultérieur.

Si ECONOMAT ROMAND est poursuivie en justice parce que le client n'a pas demandé les autorisations d'exportation nécessaires pour les produits livrés par ECONOMAT ROMAND, le client doit dédommager intégralement ECONOMAT ROMAND.

16. Moyens informatiques (approvisionnements en ligne)

ECONOMAT ROMAND propose divers moyens, que ce soit sous forme de logiciels installés localement ou par le biais de l'internet, permettant d'accéder aux données concernant le client, les articles et les commandes et de passer commande en ligne. ECONOMAT ROMAND apporte le plus grand soin à l'actualisation de ces données, mais ne peut cependant pas en garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la transmission ou la possibilité d'utilisation.



La totalité des données sont la propriété de ECONOMAT ROMAND et ne peuvent être utilisées par le client que dans le cadre strict de la relation contractuelle. Ces données ne peuvent être transmises à des tiers sans autorisation expresse écrite d'Economat Romand. Le client est responsable des éventuels dommages que pourrait subir ECONOMAT ROMAND consécutivement à la transmission non autorisée desdites données.

Le client s'engage à protéger de manière appropriée les codes d'accès aux systèmes informatiques d'Economat Romand, tels que noms d'utilisateurs et mots de passe. Ces codes d'accès ne doivent en aucun cas être transmis à des tiers ou portés à leur connaissance. Le client est responsable des éventuels dommages qu'il pourrait subir lui-même ou faire subir à ECONOMAT ROMAND consécutivement à une protection inappropriée et à la transmission non autorisée desdits codes d'accès.

L'accès aux différents moyens informatiques est fonction de l'ampleur et de la qualité de la coopération entre le client et ECONOMAT ROMAND. Dans ces cas, ECONOMAT ROMAND conclut avec le client des conventions et contrats séparés.

17. Protection des données

Le client reconnaît qu'Economat Romand, dans le cadre de l'exécution des contrats avec les différents fabricants, est obligé de transmettre aux fabricants et fournisseurs, en Suisse comme à l'étranger, des données concernant le client telles que son nom et son adresse, les produits achetés, les tarifs et les quantités.

Le client accepte également qu'Economat Romand traite des données concernant la clientèle afin de vérifier la solvabilité du client et les communique aux entreprises de vérification et d'assurance de crédit mandatées par ECONOMAT ROMAND.

ECONOMAT ROMAND s'engage à utiliser les adresses de consommateurs et d'utilisateurs transmises par le client, par exemple en cas de livraisons directes, exclusivement aux fins de traitement et de livraison de la commande.

18. Cession de droits et obligations

Les droits et obligations découlant de contrats individuels passés avec ECONOMAT ROMAND ne peuvent être cédés par le client à des tiers qu'après accord écrit préalable d'Economat Romand.

19. Droit applicable et for

Les contrats et les CG de Economat Romand sont régis uniquement par le droit suisse, à l'exclusion expresse de toute application de traités internationaux, notamment de la Convention de Vienne des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Aussi bien pour ECONOMAT ROMAND que pour le client, le for de tout litige résultant directement ou indirectement de la relation contractuelle est auprès des tribunaux compétents d'Uster ou du canton de Zurich. ECONOMAT ROMAND peut également poursuivre le client devant tout autre for juridiquement compétent.

Genève, Octobre 2009